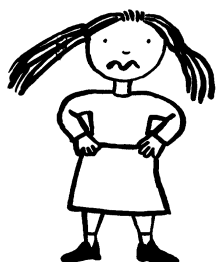


Dispensé de timbrage

Nice Garibaldi



Action Syndicale

Sden-Cgt Selen-rc
6, rue Alfred Binet
06000 NICE



Pour une autre école ... vers l'autogestion...

Bulletin du Syndicat Départemental de l'Education Nationale CGT - CGT-Educ'action - Selen-rc
Bulletin 1° Degré aux écoles et aux personnels 1° degré des A.M.

6 Décembre 2005

Elections aux Commissions Administratives Paritaires
Départementales, Académiques et nationales
Votez pour les listes présentées par la Cgt-
Educ' Action (Sden-Cgt, Ursden-Cgt, Unsen-Cgt)

N°211

D'Août 2005

Sommaire:

P.1 : Votez Cgt. Edito. Adresses.
P.2: Demi-journées d'information
syndicale. Sortez couverts. Adhésions
P.3 à 14: Flash Sden-Cgt

Billet editorial

Bonjour l'été...

Après les retraites de la Fonction Publique en 2003, la sécu en 2004, les 35h en 2005, le gouvernement a profité de l'été pour s'en prendre au code du travail en créant le Contrat de Nouvelle Embauche qui crée le salarié kleenex... Petit à petit, par touche successive, il s'attaque à chaque catégorie. Loin de tout corporatisme, le Sden-Cgt prendra toute sa place avec la Cgt dans les mobilisations, espérons le unitaires, qui se dérouleront à cette rentrée et cet automne. Plus que jamais c'est bien « Tous Ensemble » qu'il faudra se battre!

Yvon Guesnier

Le Sden-Cgt dans le 1° degré

Ce sont des élu-e-s en CAPD. Leila Saimi, Yvon Guesnier, Eve Noailly

C'est un site internet sur lequel vous trouverez des infos régulièrement <http://sden1d06.free.fr/>

C'est une lettre internet. Si vous souhaitez la recevoir adressez un mail à sden1d06@free.fr

C'est un téléphone: 06.63.57.64.72

C'est une adresse: Sden-Cgt 12 boulevard comte de Falicon
Résidence "Les Oliviers" Bâtiment 1 Escalier 7 06100 NICE

C'est une adresse mail: sden1d06@free.fr



Périodique mensuel d'informations du
Sden-Cgt - Cgt-Educ'action - Selen-Rc
Abonnement 3 €

Tél : 06.63.57.64.72

E-mail : sden1d06@free.fr

Site : <http://sden1d06.free.fr/>

Directeur de Publication : J.P. Quartier

ISSN en cours CPPAP N°0909 S 06971

Imprimé sur les presses du SDEN-CGT

Demi-journées d'information syndicale du Sden-Cgt

- Samedi 24 septembre Nice Ecole Bon Voyage Mixte 1 212 Route de Turin 06300 Nice
- Samedi 1^o octobre Nice Ecole maternelle La Digue des Français 1, 194 Route Grenoble 06200 Nice
- Samedi 1^o octobre Cannes Union Locale CGT 15 Rue Docteur Budin 06400 Cannes
- Samedi 8 octobre Nice IUFM Stephen Liegeard.
- Samedi 15 octobre Nice. Ud-Cgt Place St François 06300 Nice.

Les demi-journées d'information syndicale sont un droit ouvert à toutes et tous, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s.

Semaines à 4 jours: Vous pouvez aller à la demi-journée d'information de votre choix. Adressez cependant un courrier à votre IEN pour pouvoir bénéficier de la journée libérée dans l'année.

Modèle de lettre (soit individuelle soit collective)
à adresser à votre IEN 8 jours avant la réunion

A
Mme ou M. l'IEN
Circonscription

Madame l'Inspectrice,

les personnels soussignés ont l'honneur de vous informer que conformément aux textes de la fonction publique relatifs au droit syndical et aux circulaires d'application Education Nationale, (décret du 28/5/82), ils participeront aux demi-journées d'information syndicale organisée par le Sden-Cgt le à

Nom Prénom Ecole Signature

Sortez couverts

Le Sden-Cgt a déposé des préavis de grève de 24h qui couvrent l'ensemble des personnels enseignant et d'éducation du 2 septembre au 9 septembre inclus. Ces préavis ne sont pas un appel à la grève mais une couverture légale permettant à chaque établissement de choisir les formes d'action qu'il souhaite s'il rencontre des difficultés (fermetures de classe, besoin d'ouvertures etc...)

Bulletin d'adhésion à retourner : Sden-Cgt 12 boulevard comte de Falicon
Résidence "Les Oliviers" Bâtiment 1 Escalier 7 06100 NICE

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à un avoir fiscal sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé
NOM : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____
Adresse personnelle: _____

Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone: _____ Portable : _____ Adresse E-mail : _____
Etablissement : _____

Grade : _____ Echelon : _____ Hors-classe : oui-non
Fonction : ZIL, Adj-t-e-, Dir, Cons. pédagogique ... : _____ Temps plein - Temps partiel : quotité _____ %

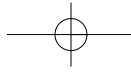
Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je paye par chèque (au nom du Sden-Cgt)

Je souhaite payer par prélèvement automatique (mensuel): Envoyez un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature

Instit	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois				13,60 €	13,90 €	14,20 €	14,50 €	15,30 €	16,10 €	17,10 €	18,80 €
Cotisation annuelle				163,20 €	166,80 €	170,40 €	174,00 €	183,60 €	193,20 €	205,20 €	225,60 €
Professeur d'Ecole	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois	12,70 €	13,70 €	14,40 €	15,10 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,30 €	20,70 €	22,30 €	24,00 €
Cotisation annuelle	152,40 €	164,40 €	172,80 €	181,20 €	192,00 €	204,00 €	216,00 €	231,60 €	248,40 €	267,60 €	288,00 €
Prof.Ec. Hors classe	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.				
Cotisation par mois	18,00 €	20,40 €	21,90 €	23,40 €	25,30 €	27,00 €	28,00 €				
Cotisation annuelle	216,00 €	244,80 €	262,80 €	280,80 €	303,60 €	324,00 €	336,00 €				



SDEN CGT

flash informations

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 58 - Juillet-Août 2005

RENTREE 2005/2006 : BILAN ET PERSPECTIVES

Avant tout, bonne rentrée !

L'année passée fut douloureuse tant les acquis - *non seulement de l'éducation nationale mais aussi d'un secteur public qui se réduit comme peau de chagrin* - ont une nouvelle fois été bafoués. Baisse du nombre de fonctionnaires et donc de la qualité des services, classes surchargées, classes qui disparaissent purement et simplement, salaires qui stagnent, instauration d'une journée gratuite de travail... et la liste n'est pas exhaustive !

L'attaque la plus dure de l'année passée (et nous en subissons les conséquences dès cette rentrée) c'est bien sûr la loi d'orientation sur l'Ecole : vivement contestée par notre syndicat, par les associations des parents d'élèves, les organisations lycéennes et même pour certains de ses articles par le Conseil d'Etat lui même ! Cela n'a pas empêché le nouveau ministre, Gilles de Robien, après avoir menti en faisant croire qu'il serait à l'écoute de tous les Français sur ce sujet, de préserver l'esprit de cette Loi d'orientation. Un socle com-

mun qui ne garantit qu'un strict minimum culturel, un programme personnalisé pour élèves en difficulté qui culpabilise les jeunes en échec et leurs

enseignants elle est déjà en place pour l'accession à la hors classe. Le résultat en est tout simplement sidérant : **tous les enseignants proches des**

cat en lutte. Toujours est-il que ce dernier, scission du Sgen-cfdt dans lequel il ne se retrouvait plus depuis la trahison de mai 2003 a apporté du sang neuf et élargi l'horizon de l'Ursden-Cgt. A présent nous avons les moyens de notre ambition : défendre les enseignants de la maternelle à l'université.

Ainsi, les élections professionnelles de décembre 2005 revêtent-elles une importance capitale : nous devons gagner des voix et des élu-e-s partout! Autant dans le premier degré que dans le second degré. Cette victoire passe, bien entendu, par une forte représentativité, dès octobre, dans les différents conseils d'administration de nos établissements.

Enfin, la rentrée sera chaude. Les ordonnances pour l'emploi et les attaques contre le « modèle social français » ne doivent pas nous laisser indifférent-e-s. Parce que **l'école est l'affaire de toutes et tous**, il est de notre devoir de militant-e-s d'être aux côtés des autres salarié-e-s du privé comme du public.

La lutte pour la justice sociale et le bien-être de tous est loin d'être terminée. Les véritables acteurs de l'Histoire, ne l'oublions pas, ne sont pas « ceux d'en haut ».

Cédric Garoyan,
Yvon Guesnier

Militaires



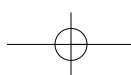
familles et ne résout pas la question des établissements ghettos, l'attribution de bourse au mérite qui ne garantit pas l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire... Quant à la fameuse note au mérite pour

inspecteurs ou travaillant en étroite relation avec eux ou avec le rectorat, tous sans exception, ont eu la note maximale et la mention « candidature exceptionnelle », les autres, ceux qui dépensent toute leur énergie pour bien faire leur travail auprès des élèves ont eu une mention (et donc une note) inférieure... Révoltant et inacceptable !

Heureusement cette année fut celle aussi de l'espoir en un syndicat plus fort et plus structuré dans notre région grâce notamment à la fusion dès janvier 2005 avec un autre syndi-

SOMMAIRE

- P. 1 : Edito : Bilan et perspectives
- P. 2 : La mobilisation doit continuer
- P. 3 : - C.T.P.M.
- Loi Fillon
- P. 4 : - Déclaration commune
- Le paritarisme : une avancée démocratique
- P. 5 : - En décembre 2005
- Inspection
- Se syndiquer?
- P. 6 : - Se syndiquer? (suite)
- CAEN du 6 6 juillet 2005
- Audience préfet
- Pratique... Salaire et évolution de carrière
- P. 7 : - Tableau d'avancement à la hors classe des plp
- P. 8 : - Congrès FNAREN
- P. 9 : - Accueil des stagiaires à l'IUFM
- Création des « assistants pédagogiques »
- P. 10 : - 4e Forum Social
- P. 11 : - Forum social : le Programme
- P. 12 : - Echo des bahuts : une mobilisation exemplaire
- Changement de recteur
- Fiche d'adhésion



Nouveau ministre, mêmes recettes : la mobilisation doit continuer

Ce lundi 18 juillet à 10h30, le nouveau ministre de la Fonction Publique, Christian JACOB, a reçu la CGT pour la deuxième fois.

Il propose, ce qu'il appelle « *Un nouveau dialogue social* » qui débute à l'automne sur une perspective de deux ans.

Trois thèmes seraient discutés: Un volet social avec l'accès au logement, la protection sociale, l'accès aux services à la personne (garde d'enfants notamment)

Le volet statutaire qui aborderait la mobilité des personnels, la grille catégorie C, la gestion des carrières et emplois.

Le volet salarial dans lequel il interroge les organisations syndicales sur : une part fixe et

une part indexée pluriannuelle, ainsi qu'une reconnaissance des résultats.

Pour sa part, la CGT a rappelé les dossiers qui demeurent prioritaires.

La question salariale, avec le règlement du contentieux 2000/2004 qui s'élève à 5 % et les négociations pour l'année à venir. A nouveau, elle a souligné que l'élément essentiel du traitement des fonctionnaires reste la valeur du point d'indice. Elle a fait part de ses plus expresses réserves sur le principe d'une négociation qui verrouillerait l'évolution des salaires sur deux ans, comme sur l'hypothèse d'une variation de la rémunération basée sur le résultat.

S'agissant de la grille, la CGT a réaffirmé l'urgence de véritables mesures pour la catégorie C, mais également la nécessité d'une amélioration d'une refonte globale de la grille.

Sur l'emploi, la CGT a de nouveau contesté les réductions d'effectifs opérées ces dernières années qui contribuent à la perte ou à l'altération des missions de service public. Elle a affirmé la nécessité qu'enfin s'ouvre un vrai débat sur l'emploi public pour quel service public.

La CGT demande la réouverture du dossier des non titulaires. Pour elle, l'adoption récente de la loi au Parlement ne résout rien. Seul un plan de titularisation répondra réellement à cet

enjeu crucial.

Enfin, la CGT a exigé un dialogue social constructif qui doit passer par une réelle prise en compte des revendications des personnels et de leurs représentants.

Le calendrier proposé par le ministre laisse augurer qu'aucune mesure concrète ne sera prise avant octobre, voire novembre.

Dans ce contexte, La CGT estime que la mobilisation de tous les personnels s'impose, et dans cette perspective, elle œuvre d'ores et déjà à construire l'unité syndicale la plus large.

UGFF, Montreuil, le 18 juillet 2005

« 100 JOURS POUR RECREER LA CONFIANCE ET GAGNER LA BATAILLE DE L'EMPLOI * » !!!

Quand vous lirez ces lignes, de Villepin aura légiféré en lieu et place du parlement, par ordonnances, sur le plan d'urgence pour l'emploi afin qu'il puisse fonctionner dès le premier septembre.

Alors que le 29 mai, le peuple français a dit NON à une Europe libérale prônant la casse sociale, la flexibilité et la précarité, le dispositif prévu par le premier ministre est un catalogue de mesures très nettement et ouvertement libérales, mais pas vraiment nouvelles, puisqu'elles correspondent à des dispositifs déjà existants pas encore mis en œuvre (contrats d'avenir, maisons de l'emploi, convergence des Smic ..) Les seules mesures réellement nouvelles sont les plus inacceptables pour le monde du travail.

La principale mesure de ce plan d'urgence pour l'emploi est

le *contrat nouvelle embauche à durée indéterminée* pouvant être rompu sans motif par l'employeur pendant les deux premières années. Des ajustements de dernière minute ont précisé qu'il y aura un préavis à respecter et qu'en cas de rupture par l'employeur, une indemnité sera versée. La « période d'essai » devient une « procédure simplifiée » applicable pendant deux ans. Simplifiée pour qui ? Sûrement pas pour l'employé-e qui voit ainsi s'étendre et se pérenniser la précarité de son statut, mais qui réjouira le MEDEF qui œuvre pour une plus grande facilité de licenciement. Ce nouveau contrat de travail ouvre ainsi un processus qui peut aboutir à la fin du CDI en tout cas à son affaiblissement certain.

La création d'un « *chèque emploi entreprise* » dans les très petites entreprises sous

prétexte de faciliter les démarches administratives relatives à l'embauche, fait disparaître l'obligation d'établir un contrat de travail et un bulletin de paie lisible puisque ce chèque-emploi disponible sur internet en aura valeur.

La non prise en compte de l'embauche des moins de 25 ans dans le calcul des seuils sociaux dispensera les entreprises d'organiser l'élection des délégué-e-s du personnel, reléguant les salarié-e-s de moins de 25 ans au rang de salarié-e-s de seconde zone n'ayant pas besoin d'être défendu-e-s collectivement.

Alors que les mesures fiscales incitatives à l'embauche existantes ne sont pas génératrices de créations d'emploi, de Villepin fait encore un cadeau au patronat : suppression totale des cotisations patronales à hauteur du Smic d'ici 2007, 4,5

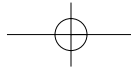
milliards d'euros d'aides financières pour les employeurs qui s'ajoutent aux 20 milliards déjà acquis. Le montant de ces aides s'est multiplié par 10 en 10 ans. Chômage et précarité ont augmenté dans les mêmes proportions pendant la même période.

A cela s'ajoutent les ouvertures du capital de Gaz de France et d'EDF ainsi que la privatisation des sociétés d'autoroute

Le 8 septembre, date anniversaire des 100 jours, le gouvernement fera le bilan des mesures engagées. Avec la CGT, au regard des enjeux soyons présents à ce rendez-vous avec toute la vigilance et la combativité nécessaires pour dire NON à la casse sociale, NON à la casse du code du travail.

*extrait du discours de politique générale du 8 juin de Dominique de Villepin

Odile PERRIOLAT



CTPM

En décidant de réunir le CTPM le 13 juillet pour examiner en « urgence » une série de textes dont ceux traitant des conditions de recrutement et d'emploi des assistants pédagogiques et du remplacement de courte durée des enseignants du second degré, G. de Robien a montré ce qu'il entendait par « *se donner le temps de l'écoute et du dialogue* ».

Le premier est illustratif d'une conception a minima de l'aide aux élèves en difficulté, le second témoigne d'une profonde méconnaissance de ce qu'est enseigner.

L'un et l'autre seront lourds de conséquences pour les conditions de travail et d'emploi de chacun.

Passant outre la demande unanime des organisations syndicales que ces points soient retirés de l'ordre du jour, il inscrit ainsi d'emblée son action dans le droit fil de celle de ses prédécesseurs.

Jetant aux orties ses déclarations et engagements antérieurs, il s'est plié, certainement sans beaucoup « résister », aux injonctions du Premier ministre et de la majorité parlementaire réclamant la pleine application de la loi sur l'avenir de l'École.

Estimant que les personnels n'avaient rien à gagner dans ce simulacre de concertation, la CGT a quitté la séance.

La FSU a fait de même.

Les autres organisations, elles, ont décidé de rester !.. Chacun prend ainsi ses responsabilités.

En mettant à profit une période de congés pour faire passer des textes aussi importants pour les personnels, le ministre a montré qu'il craignait leur réaction.

Pour la CGT, la pièce n'est pas jouée.

C'est sur le terrain des établissements scolaires qu'auront lieu les actes suivants.

C'est dans les collèges et les lycées, avec les personnels que nous nous opposerons à la mise en place de cette sinistre farce.

Montreuil, le 13 juillet 2005

LOI FILLON : Déni de démocratie

Le gouvernement avait fait de la Loi d'Orientation sur l'École une priorité essentielle. Les propos de nos ministres, Luc FERRY puis François FILLON nous ont alerté-e-s sur leur vision rétrograde et élitiste de l'Éducation Nationale ainsi que sur leurs motivations purement budgétaires. La suite des événements nous a malheureusement confirmé dans nos craintes.

Lancé à grand renfort de communication le débat organisé par la Commission THELOT a débouché sur un rapport contestable dont le ministère n'a concrètement retenu, comme nous nous y attendions, que ce qui allait dans le sens de son idéologie réactionnaire.

Le projet de loi a ensuite fait l'unanimité contre lui.

mais en ses points fondamentaux, par le Conseil Constitutionnel.

Le changement de ministre après le 29 mai aurait pu être l'occasion de rediscuter la "loi Fillon", mais après avoir affiché une volonté de dialogue, Gilles de Robien, cédant aux éléments les plus radicaux de sa majorité, a repris la marche forcée de la loi d'orientation, présentant ses principaux décrets au CSE des 7 et 8 juillet 2005. Huit sur treize furent rejetés par les membres du CSE :

Les décrets relatifs aux dispositifs d'aide et de soutien (PPRE, sélection au collège) qui traduisent un concept individualiste de l'apprentissage.

Le décret relatif aux EPLE : établissement de contrat d'objectifs (??), possibilité de pré-

Le décret instaurant un Haut Conseil de l'Éducation qui émettra entre autres des avis sur la pédagogie mais dont la constitution n'est pas définie dans le projet de décret.

Le décret définissant l'apprentissage des langues vivantes, réduisant les compétences selon l'optique purement utilitaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Un décret permettant la création d'Unité de Formation d'Apprentis dans les établissements publics tout en "assouplissant" les règles relatives à l'apprentissage (moins d'exigences sur les compétences des maîtres formateurs, simplification des dérogations pour l'utilisation de machines dangereuses, ...)

Le décret instituant les remplacements de courte durée fut présenté, et rejeté, au CTPM du 13 juillet.

Plutôt que cette politique qui organise le tri social en individualisant et stigmatisant l'échec tout en prônant la méritocratie, nous réclamons avec les autres organisations :

La non publication de ces décrets, conformément aux avis du CSE et du CTPM.

Le rétablissement des TPE en terminale.

Un collectif budgétaire pour la rentrée 2005.

Un autre projet de budget pour 2006.

"Lorsqu'un déficit d'encadrement conduit à une dégradation de la vie collective dans les établissements scolaires, lorsque la continuité pédagogique est rompue par le manque de personnel remplaçant, lorsque la suppression de filières réduit le choix des élèves engagés dans la voie professionnelle, alors c'est bien la qualité du service public d'éducation, c'est à dire sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, qui est en jeu.

L'avenir des jeunes mérite davantage de considération."

(Déclaration commune faite au CSE du 7 juillet)

Jean-Pierre QUARTIER



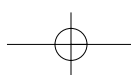
Fédérations syndicales, associations de parents d'élèves, organisations lycéennes et étudiantes, ... l'ont massivement rejeté lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 décembre 2004. La mobilisation contre ce projet de loi n'a cessé de s'amplifier, en particulier par la forte et longue mobilisation des jeunes.

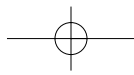
Votée aux forceps par le biais d'une procédure d'urgence, fuyant ainsi le débat parlementaire, la loi d'orientation fut aussitôt censurée, partiellement

sidence du Conseil d'Administration par une personnalité extérieure, glissement des pouvoirs du CA vers la Commission Permanente, désignation du ou de la CPE siégeant au CA par le chef d'établissement.

Le décret modifiant le Brevet qui entérine l'introduction de la sélection au collège et instaure les mentions.

Le décret instituant la bourse au mérite alors que nous réclamons une véritable gratuité de l'éducation.





DECLARATION COMMUNE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION 7 juillet 2005

La rigueur budgétaire se traduit par une réduction massive de postes depuis 3 ans, mais aussi par la suppression des options, la réduction de la carte des langues vivantes

Monsieur le ministre,

Le 16 décembre dernier, le CSE émettait à une écrasante majorité un vote défavorable au projet de loi d'orientation qui lui était soumis. Ensemble, nous affirmions notre volonté de voir se concrétiser une nouvelle ambition pour l'école, nous dénoncions un projet qui n'était pas "en mesure de lutter contre les inégalités sociales, de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire, de contribuer à l'élévation du niveau de qualification" et nous demandions au ministre d'ouvrir de véritables négociations en se donnant le temps nécessaire pour "éviter un gâchis lourd de conséquences".

Au lieu de répondre à ces demandes, François Fillon a purement et simplement ignoré ce vote, refusant toute négociation et choisissant le passage en force.

Cette attitude a suscité des réactions importantes : les personnels, les parents, et massivement les lycéens se sont mobilisés sans pour autant être entendus.

Vous avez, dans les jours qui ont suivi votre nomination, affirmé que vous souhaitiez vous donner le temps du dialogue et comprendre les raisons qui avaient suscité un tel mouvement de protestation. Vous avez donné quelques signes en ce sens en suspendant l'examen des textes d'application.

L'ouverture que vous avez affichée relève du faux-semblant. En pleine période de congés scolaires vous nous proposez à la hâte des projets de décrets d'application sans prendre en compte les fortes attentes de la communauté éducative. Votre politique va à l'encontre des intentions que vous affichez sur l'égalité des chances et sur la réussite des élèves. Nous demandons :

le rétablissement des TPE en terminale ;
un collectif budgétaire pour la rentrée 2005 : sans lui, celle-ci serait marquée par un alourdissement des effectifs, des suppressions d'options, des remplacements plus difficiles, un recul du taux de scolarisation des 2/3 ans...

un autre projet de budget pour 2006 car celui qui a été annoncé va continuer d'aggraver la situation prévue à cette rentrée, rendant impossible toute amélioration, tandis que les mesures nouvelles liées à la loi d'orientation, notamment le soutien, ne seront financées que par redéploiements ;
le maintien des mises à disposition pour les associations complémentaires qui contribuent à la réussite de tous les jeunes.

Par ailleurs, nous insistons solennellement sur les conditions de la rentrée prochaine. Dans l'Education nationale, trois années de restrictions budgétaires ont abouti à de trop nombreuses suppressions de postes, de classes, de filières ou d'options qui sont un frein à la réussite de tous. Cela fait dix mois que nous alertons le gouvernement pour que le budget 2005 de l'Education nationale, une nouvelle fois désastreux, soit profondément modifié. Le budget de l'Education nationale est de plus en plus étranglé.

Le gouvernement prétend donner priorité à la « bataille de l'emploi », mais supprime des milliers de postes dans l'éducation nationale.

Lorsqu'un déficit d'encadrement conduit à une dégradation de la vie collective dans les établissements scolaires, lorsque la continuité pédagogique est rompue par le manque de personnels remplaçants, lorsque la suppression de filières réduit le choix des élèves engagés dans la voie professionnelle, alors c'est bien la qualité du service public d'éducation, c'est-à-dire sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, qui est en jeu.

L'avenir des jeunes mérite davantage de considération.

Sur l'ensemble de nos dénonciations, concernant à la fois les décrets d'application, les conditions de la rentrée et la préparation du budget 2006, qu'apportez-vous, Monsieur le ministre, comme réponse au CSE ?

CFDT ; CGT ; FCPE ; FEP-CFDT ; FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNESUP, SNASUB) ; JPA ; Ligue de l'enseignement ; SGEN-CFDT ; UNEF ; UNL ; UNSA-Education (A&I, SE-UNSA, SIEN, SNAEN)

Le paritarisme: une avancée démocratique

Dans la foulée des grandes conquêtes sociales de la libération, des garanties importantes ont été reconnues aux fonctionnaires sous la forme d'une participation consultative dans la gestion des services et des carrières. Il a cependant fallu attendre 1982 pour que se mettent en place des commissions paritaires concernant les personnels et les services de l'éducation nationale.

A quoi servent les commissions administratives paritaires académiques (CAPA)?

La participation aux CAPA permet aux syndicats la défense collective et individuelle des salariés mais aussi de faire connaître la position du syndicat face aux politiques du gouvernement en ce qui concerne les choix éducatifs et sociaux.

Elles sont aussi le lieu où des informations sont recueillies et où le contrôle des décisions administratives peut être assuré.

L'expression critique des syndicats contribue à l'évolution des décisions rectorales et à l'amélioration de l'organisation des opérations de gestion.

Dans le second degré les CAPA se constituent par corps (agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, CPE, COP ...)

La CAPA se réunit régulièrement pour assurer la gestion des carrières des salariés (promotion d'échelon, accès à la hors classe, intégration dans un corps, mouvement des personnels, congés de formation)

Elle peut se réunir aussi occasionnellement en cas de conseil de discipline, de refus de congé pour formation syndicale..

Quel est le mandat des élus ?

Les élus CAPA sont porteurs des orientations décidées par la structure syndicale qu'ils représentent.

Les élus représentent donc une vitrine du syndicat dans les lieux institutionnels

Désignés par le suffrage des salariés de leur corps, ils doivent naturellement défendre les adhérents mais également tous les salariés qui s'adressent à eux.

Ils veillent à ce que la gestion

des carrières se fasse dans le respect des règles, dans la transparence la justice et l'équité.

La décentralisation amorcée depuis 1999 a développé le pouvoir des recteurs. Le ministère a encouragé dans ses circulaires le dialogue social. Cette année, en plus des groupes de travail préparatoires et des commissions, les élus ont été consultés lors de groupes de travail pour l'élaboration des modalités de traitement du mouvement intra et pour la définition de barème pour le tableau d'avancement à la hors classe. Ces groupes de travail revêtent une très grande importance dans la mesure où toujours les enjeux politiques se mettent en équations lors de travaux techniques.

Par exemples les deux enjeux de cette année:
Pour une gestion des postes quelles bonifications déterminer pour inciter les collègues à demander tel ou tel type de poste?

Comment fixer le calcul du barème de passage à la hors

syndicat de mesurer sa représentativité.

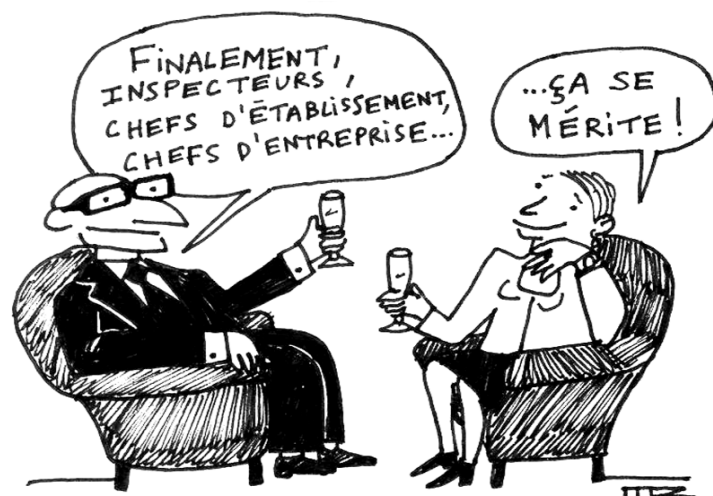
Leurs résultats permettent la répartition des sièges en CAP entre les différentes organisations syndicales et l'attribution de sièges dans les comités techniques paritaires (CTP).

C'est aussi sur la base des résultats aux élections professionnelles que sont fixés les contingents de décharges syndicales.

Depuis les deux mandats que j'ai assurés dans notre académie, j'ai mesuré à quel point le paritarisme est menacé. Le nombre des enseignants et éducateurs précaires, contractuels et vacataires, ne cesse d'augmenter. Pour eux, nulle commission administrative ne vient réguler leur gestion. Leurs nominations par contrat se font souvent dans l'opacité des relations téléphoniques entre établissements et rectorat.

D'un gouvernement à l'autre, les orientations du ministère se précisent vers une économie boutique de l'éduca-

Méritocratie



classe selon que l'on veut que celle-ci reste une promotion accessible à tous ou qu'elle soit réservée aux plus « méritants »?

C'est grâce aux échanges pugnaces des élus avec l'administration lors des groupes de travail de définition du barème hors classe que le pire a pu être évité à l'instar d'autres académies.

Les élections du décembre 2005, un enjeu capital pour notre syndicat

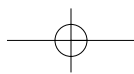
Les élections professionnelles ont lieu tous les 3 ans. C'est l'occasion pour notre

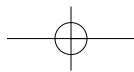
tion nationale. Cette casse du service public d'éducation risque fort de s'accélérer dans les années qui viennent avec le départ en retraite de nombreux enseignants.

La décentralisation a délégué des compétences au niveau académique de sorte que le rôle des élus CAPA en a été d'autant renforcé.

On peut mesurer ainsi l'importance de notre participation aux élections de décembre prochain. Notre syndicat académique devra prendre toute sa place pour défendre les enjeux importants du prochain mandat.

Josée BOUVIER





**En décembre
2005...**

**Ne vous
trompez
pas...**

Le Sden 06 et 83 aujourd'hui c'est la fusion du Sden 06 et 83 avec les militant-e-s et adhérent-e-s du Sgen-Cfdt, qui ont quitté leur confédération traîtresse, lors d'un congrès où ils furent majoritaires dans les Alpes-Maritimes en décembre 2003, après le coup de grâce donné par Chérèque pendant le mouvement de mai 2003 pour les retraites.

Ne soyez donc pas étonné-e-s de retrouver les noms de ces militant-e-s et adhérent-e-s connu-e-s sur les listes du S D E N - C G T aujourd'hui. Votez pour eux et elles. Votez pour l'assurance d'avoir des représentant-e-s efficaces combattives et combattifs. Nous avons choisi de vous représenter dans un syndicat général et confédéré en accord avec nos idées et nos pratiques.

Alors en décembre, pour les CAPD, CAPA et CAPN, votez pour les listes présentées de la CGT (Sden-Cgt pour les CAPD, U r s d e n - C g t pour les CAPA, et Unsen-Cgt pour les CAPN).

Elisabeth CARON

Rentrée 2005, qu'en est-il de l'inspection ?

En fait rien n'a changé.

On aurait pu le croire !!!!

Après la bataille pour changer l'inspection et les refus des personnels des années post-80, plus la loi d'orientation de 1989, on arrive à ce constat aujourd'hui, oui, le corps des Inspecteurs-trices a raté le coche.

Changer l'inspection et la notation était possible, fallait-il seulement le vouloir ou l'imaginer !

Le coche manqué a été la mise en place des équipes pédagogiques. Zéro !

Aucune équipe n'existe vraiment. Si d'emblée, on avait « obligé » les personnels à travailler, à réfléchir ensemble quand il y avait des moyens financiers, avec une volonté de résultats en renonçant à l'inspection individuelle, cela aurait marché. Mais même à l'IUFM, les démarches sont personnelles pour réussir et on reste seul-e dans sa classe, sous le regard de « l'autre ». Notre hiérarchie ne croyait pas aux cycles et ne voulait pas d'un contre-pouvoir dans les écoles.

Tout au mieux aujourd'hui, dans le premier degré, on assiste à une inspection de cycle, c'est à dire à une somme d'inspections individuelles dans le même cycle avec au mieux une rencontre-débat avec tous les enseignant-e-s de ce cycle pour conclure.

Il est vrai qu'on s'est aperçu rapidement que l'équipe pédagogique était un véritable contre-pouvoir, et qu'en inspection, ce n'était pas facile de controverser avec plusieurs personnes.

Aujourd'hui les textes sur les contenus pédagogiques ont clarifié: la pédagogie est à nouveau individualisée par classe, l'équipe est un fantôme, les résultats sont exigibles immédiatement par classe dans le cadre d'une répartition des compétences à l'intérieur du cycle induisant directement une mise en cause directe de la personne qui « ne tourne-pas-rond » ; la liberté pédagogique de chacun-e est bien cadrée.

Les « précautions » pour les personnels inspectés prévues par les textes sont devenues une caricature, dues souvent à la personnalité ou tout simplement aux conditions de travail de l'inspecteur-trice lui-même. On ne vous prévient que dans un mois ou dans un trimestre, que vous serez inspecté-e (mais si vous ne l'êtes pas, on s'en fiche !!) On vous

INSPECTION

demande une liste non exhaustive de documents à présenter, et de projets à assimiler. Bref, un véritable repoussoir !! On en serait presque à souhaiter la vieille inspection surprise, pour éviter le stress à se montrer sous son meilleur profil !!

Le pire est de savoir qu'on rentre dans un quota comme à l'abattage !!! Il semble que chaque inspecteur-trice doit effectuer au moins 80 inspections par an. Vu sous cet angle, on se demande vraiment pourquoi les inspections d'équipes n'ont pas pris !

2005, on en est toujours là !

L'inspecteur-trice est encore plus éloigné-e de nos préoccupations quotidiennes, et son regard a encore plus d'importance. Serait-ce plus encore infantilisant aujourd'hui? En tout cas l'inégalité, malgré les grilles départementales, mises au panier depuis par le précédent inspecteur d'Académie, est flagrante, sans parler de l'arbitraire dû à la forme même de l'inspection individuelle.

Certain-e-s inspecteurs et inspectrices ont commencé des inspections d'équipes, et la difficulté a été pour certain-e-s collègues de se trouver dans une inspection- tri-

bunal, quand l'équipe patauge et qu'on a du mal à s'entendre !!!! d'autres ont inspecté une école entière par une somme d'inspections individuelles et un rendu final avec discussion autour des objectifs à atteindre : exercice difficile aussi!

La même question aujourd'hui se pose toujours comme il y a 20 ans, à quoi sert l'inspection et quel est son rôle ? Est-ce l'inspection ou la note le problème ? Le contrôle du fonctionnaire que nous sommes doit-il se passer sous cette forme ? Est-il une garantie contre les attaques des parents ou des collègues ? Est-il le moyen de nous faire travailler « mieux », le « mieux » dépendant de critères changeant au fil des textes officiels conduits par des politiques différentes.

Que vous soyez inspectable, inspecté-e ou inspecteur et inspectrice, à vos plumes pour nous donner vos témoignages enthousiastes ou déçus de ce « moment-clé de notre formation » qu'est l'inspection. Une rubrique mensuelle sera mise en place sur ce thème là.

Elisabeth CARON

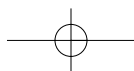
Se syndiquer ?

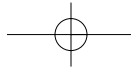
Le syndicalisme français est à la peine. Souvent impuissant face à la casse sociale des délocalisations, il éprouve beaucoup de difficultés – confronté à une demande sociale peu significative - à convaincre les personnels d'adhérer, de participer. Ses effectifs baissent : 8% des salariés sont syndiqués, c'est deux fois moins que dans les années 70. Aucune des sept grandes organisations n'arrive à endiguer la décade. La faute à la mondialisation de l'économie, au chômage massif, à la précarisation, à la sous-traitance, à la montée de l'individualisme...

L'ambivalence caractérise les syndicats tiraillés entre leur volonté d'occuper une place dans le dialogue social, leur souci de participer à la gestion d'organismes paritaires et une action revendicative capable d'imposer des propositions. La recherche de l'unité au plan interprofessionnel a toujours été

un graal mais leur quasi absence du secteur privé, depuis une quinzaine d'années, freine cette « quête » et les a poussés à se recroqueviller sur le secteur public, dernière ligne de résistance.

Dans ce secteur, l'Education nationale reste une terre d'élection (mais pas un monde à part) avec plus de 30% des personnels syndiqués. Après une période de large développement dans les années 50 et 60, le syndicalisme enseignant va connaître, au cours des années 80 - avec les transformations du système d'enseignement (extension de la scolarité de masse par ex), celles des différents groupes professionnels, avec des luttes de pouvoirs, des corporatismes mal placés - une crise de sa représentation (émiettement, complexification). La décennie suivante, marquée par un certain renouveau des combats sociaux, voit l'émergence de





(suite de la page 5)

coordinations de grévistes, en marge des syndicats, qui vont revigorer les pratiques : plutôt grèves reconductibles que succession de moments forts, connections avec le tissu associatif, le mouvement alter mondialiste et surtout nécessité et désir d'un débat libre et authentique.

Articuler alors l'engagement de personnes de plus en plus désireuses de préserver leur quant à



soi, leur liberté d'action et d'expression d'une part et la construction/consolidation d'une identité collective d'autre part est un exercice délicat auquel le syndicalisme enseignant et à fortiori le syndicalisme tout court tente de répondre par l'élaboration et l'étayage d'orientations où se rencontrent défense des intérêts corporatifs, espoir d'une société plus juste et réflexion sur les pratiques (les mouvements et résistances des années 2000 en sont la preuve concrète).

Le syndicalisme français est à la recherche d'une efficacité nouvelle. Il doit rejeter tout processus de fragmentation tout en favorisant un certain pluralisme, rendre plus visible, plus lisible - par le développement accru d'espaces de partage, d'informations entre militants, personnels et de manière plus large, citoyens- un projet social. Il devra, peut-être, pour affronter les problèmes sociaux contemporains, faire la jonction avec le mouvement alter mondialiste. Il doit continuer de lutter pied à pied, avec d'autres, au côté des salariés de Nestlé, de la Samaritaine, des saisonniers bafoués de l'OMI, de tous les précaires que le libéralisme fabrique à la chaîne... Ne pas se résigner. Jamais. Avec hargne.

Alors, se syndiquer ?

Marc LE ROY

CAEN du 6 juillet 2005

Le Conseil Académique de l'Education Nationale s'est réuni le mercredi 6 juillet 2005 à la préfecture de Marseille. Cette instance, certes consultative, doit se réunir 2 fois par an et depuis plusieurs années, le Recteur ne le réunissait plus.

Cette année, Monsieur Le Recteur a décidé de réactiver cette instance académique. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative.

Ce jour là, nous avons étudié la structure des emplois des 4 nouveaux établissements qui ont ouvert à la rentrée de septembre : le collège de Besse sur Issole, le collège de saint Vallier de Thiey, le LPO de Saint Maximin et le LPO de Valdeblore. En ce qui concerne le lycée de Valdeblore, les membres du CAEN ont toujours été très sceptiques quant au nombre d'élèves qui s'inscriraient dans ce lycée de la montagne. Nous avons tort car les listes d'attente s'allongent et le Rectorat a affirmé qu'il n'y aurait pas plus d'élèves que prévu.

Nous avons ensuite pris connaissance de la liste des réhabilitations - extension et construction prévues pour l'an-

née 2005 / 2006 ; les travaux sont actés et peuvent prendre plus de temps qu'une année scolaire. Par exemple, pour le lycée du Muy, le permis de construire a été accepté, l'entreprise est choisie et l'ouverture est prévue pour la rentrée 2007. Pour le lycée de Drap, l'achat du terrain est en cours mais a posé beaucoup de problèmes et semble enfin se finaliser. Quant au lycée de Villeneuve Loubet, la mairie a donné le terrain à la Région et les comités de pilotage vont se mettre en place. Lorsque la Région a le terrain, il faut compter 4 ans pour l'ouverture de l'établissement.

Quant au CIV de Valbonne, il n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2005 (voir la loi correspondante). Ceci entraîne donc la création de 2 EPLE : un collège international et un lycée international. La situation des personnels actuellement employés au CIV a été étudiée au CTPA du 7 juillet 2005.

Depuis la loi du 13 août 2004, la responsabilité de la formation professionnelle revient aux régions. La Région s'est donc rendu compte qu'il est difficile de mener à bien une poli-

tique de concertation depuis Marseille. C'est pourquoi, elle a décidé de créer les COTEF (comités territoriaux Education et Formation). Ces commissions territoriales, au nombre de 17 sur la Région PACA, ne travailleront que sur la formation professionnelle et l'éducation. Dès la rentrée, les COTEF vont se mettre en place et les premières réunions nous permettront de mieux comprendre les objectifs de ces commissions. Sur l'Académie de Nice, nous aurons 6 COTEF : Nice, Cannes, Fréjus, Toulon, Draguignan et Brignoles. Les organisations syndicales auront leur place et il me paraît important que nous désignons un représentant pour l'Ursden Cgt de Nice dans chacun des COTEF.

La Région nous a aussi informés que d'ici la fin 2005, tous les établissements seraient reliés au très haut débit régional, ce qui nous paraît être une bonne chose, se pose tout de même l'éternel problème de la maintenance informatique car le nombre d'ordinateurs dans les établissements devrait passer à 60 000 d'ici à 2009.

Corinne GELEY

Audience Préfet

Dans le prolongement de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 21 juin, les représentants-e-s de la FSU, du SDEN-CGT et du SGEN-CFDT ont été reçu-e-s en audience le 29 juin 2005 à la préfecture des Alpes Maritimes. Le ministre de la Fonction Publique Christian JACOB, afficha sa volonté d'écoute et de dialogue social, nous avons posé des questions et proposé de revoir régulièrement les services préfectoraux.

Nous avons rappelé à Monsieur DOBSICK, directeur de cabinet du Préfet, notre revendication prioritaire, à savoir le règlement du contentieux salarial 2000-2004, l'ouverture de négociations salariales pour 2006 et la refonte de la grille des salaires. Concernant le problème du logement des fonctionnaires Monsieur DOBSICK nous a assuré du partage de cette préoccupation par le Préfet tout en regrettant les blocages de certaines communes. Nous avons rappelé notre

revendication concernant l'indemnité de résidence des agents publics : le changement de classement des communes du littoral de la zone 2 à la zone 1. Nous demandons au Préfet d'appuyer cette revendication, reconnue légitime par tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés, Messieurs ESTROSI et LUCA en particulier, auprès du gouvernement. Nous espérons que le nouveau ministre délégué de l'aménagement du territoire aura à cœur d'y défendre les intérêts des fonctionnaires de son département ...

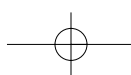
Nous avons rappelé notre ferme attachement à la présence d'un véritable service public sur tout le territoire et tout particulièrement dans l'arrière pays des Alpes Maritimes. Nous prenons acte des récentes décisions de blocage du processus de suppression des emplois publics en zones rurales en souhaitant la pérennisation de ce blocage. La structuration de

l'arrière pays que ce soit en matière d'équipements publics (lycées ...) ou desserte par les transports en commun doit faire l'objet d'une réflexion et concertation privilégiant l'intérêt général par rapport aux dérogations et clientélismes politiques.

La délégation syndicale a unanimement réaffirmé son attachement au statut de la fonction publique et au maintien de l'emploi public. Nous demandons la suspension des projets de PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la territoriale, de l'hospitalière et de l'Etat) et de CDI. Attachés au recrutement par concours nous demandons la prolongation des concours réservés et examens professionnels qui permettent la titularisation des personnels sous contrats précaires.

A l'issue de cette audience nous avons convenu de faire le point régulièrement avec le Préfet sur les dossiers évoqués.

Jean Pierre QUARTIER, Elisabeth



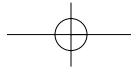


Tableau d'avancement à la hors classe des plp

Les commissaires paritaires, tous syndicats confondus, ont décidé de ne pas siéger le 29 juin 2005 pour dénoncer la notation au mérite introduite cette année dans le barème.

En effet, nous avons constaté des faits pour le moins surprenants : des inspecteurs qui n'ont jamais vu certains collègues ont émis un avis qui la plupart du temps est « candidature recevable » soit zéro points ; les chefs d'établissements et les inspecteurs ont parfois des avis complètement opposés : (candidature recevable d'une part et candidature exceptionnelle d'autre part...).

Nous ne pouvions pas cautionner ce système qui a permis à certains chefs d'établissement et certains inspecteurs soit de favoriser soit de « descendre » certains de nos collègues !!!

La note au mérite a complètement bouleversé le classement dans le tableau d'avancement, certains collègues qui pensaient passer à la hors classe le 1^{er} septembre 2005 ont vu leurs espoirs réduits à néant et si ce système perdure, certains collègues ne passeront jamais à la hors classe.

Nous avons demandé le retrait de cette note mais pour l'administration ce n'est pas l'introduction de la « valeur professionnelle » qui bouleverse le classement mais le fait que tous les promouvables sont dans le tableau, le nombre de dossiers a été augmenté de 300%...

Nous continuerons à dénoncer ce système qui ne peut que nuire à l'égalité d'accès à la hors classe pour chacun d'entre nous.

11 juillet 2005 :

nous avons terminé à 21h30 la dernière capa de l'année mais pas des moindres :

nous avons fait l'affectation des tZR et des stagiaires en situation pour l'année 2005 / 2006 puis nous avons fait les congés formation, la hors classe et enfin les révisions de notes administratives.

Pour les congés formation, cette année les plp ont obtenu 7 congés formation. C'est une augmentation par rapport aux autres années.

Pour la hors classe, nous avons dénoncé le mérite une fois de plus. Nous nous sommes fortement opposés aux arguments avancés par l'administration qui s'appuie sur les textes fondateurs de la hors classe qui est basée sur la valeur professionnelle... Nous nous sommes interrogés sur la façon dont les inspecteurs ont mis les avis car nous nous sommes aperçus que parmi tous les promouvables il y avait des collègues que l'inspecteur n'avait jamais inspecté !!!

L'administration nous a avancé qu'on ne changerait pas l'avis d'un CE ou d'un IEN... on s'en serait douté...

Pour les PLP, nous avons donc pris 45 personnes, le barème du dernier promu est de 163.50 points, c'est l'âge qui a départagé le 45^e et le 46^e.

Pour les notes administratives, les échanges ont été moins virulents que sur la hors classe, il nous faudra attendre la nouvelle circulaire nationale pour savoir si le barème de l'année prochaine pour la hors classe sera encore modifié.

Corinne GELEY

Pratique... Salaires et évolution de carrière...

Valeur du point indiciaire brut annuel (au 1/7/05): pour 100 points: 5328,47€
Valeur du point net en Zone de résidence 1. 3,74€. Attention cette valeur ne prend pas en compte la MGEN et les retenues sur l'IRL pour les instituteurs par exemple.

Corps et classe	Echelon										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Maîtres auxiliaires											
4 ^e catégorie	271	282	300	305	314	327	341	351			
3 ^e catégorie	271	293	306	320	336	355	373	389			
2 ^e catégorie	320	334	350	367	383	394	415	446			
1 ^e catégorie	348	375	394	415	438	459	483	506			
Instituteurs	341	356	365	372	382	389	398	419	440	468	514
CE.EPS Clas.Normale	296	338	358	375	393	414	433	457	481	510	539
AE, PEGC, Conseillers d'éduc.	320	338	358	375	393	414	433	457	481	510	539
PEGC Hors classe, CE EPS Hors classe	456	480	509	538	611	657					
PEGC Classe excep., CE d'EPS Classe excep.	611	663	694	740	782						
Certifiés, PLP, Prof. d'Ecole, CPE, COP	348	375	394	415	438	466	494	530	566	611	657
Hors classe des Certifiés, PLP, Prof. D'Ecole, CPE, COP	494	559	600	641	694	740	782				
Pers. De direction second degré 2 ^e classe	394	419	447	474	503	538	566	616	661	695	
Certifiés, PLP bi- admissible	365	399	420	441	468	499	526	566	616	657	687
Agrégés.	378	435	477	517	553	592	634	683	733	782	820
Personnels de direction second degré 1 ^e classe	399	435	477	517	553	592	634	683	733	782	820
Hors clas.des Agrégés, Pers. De direction 1 ^e classe	657	695	733	775	820	Gr.A					
Chaire supérieure	657	695	733	775	820	Gr.A					

Avancement Durée dans les échelons

Echelons	Durée dans l'échelon		
	Grand choix	Choix	Ancienneté
Du 1 ^o au 2 ^o	3 mois		
Du 2 ^o au 3 ^o	9 mois		
Du 3 ^o au 4 ^o	1 an		
Du 4 ^o au 5 ^o	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^o au 6 ^o	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 ^o au 7 ^o	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 ^o au 8 ^o	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 ^o au 9 ^o	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 ^o au 10 ^o	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 ^o au 11 ^o	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
Hors classe	Agrégés	PEGC et CE EPS	Autres corps
Du 1 ^o au 2 ^o	2 ans 6 mois	2 ans	2 ans 6 mois
Du 2 ^o au 3 ^o	2 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
Du 3 ^o au 4 ^o	2 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
Du 4 ^o au 5 ^o	2 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
Du 5 ^o au 6 ^o	4 ans	3 ans	3 ans
Du 6 ^o au 7 ^o	-		3 ans

Catégorie A

30% des personnels sont promus au Grand Choix, 50% au (petit) choix, 20% à l'ancienneté

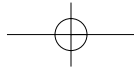
Maître auxiliaires, contractuels Assistants d'éducation pour faire valider vos acquis professionnels contactez-nous!

Catégorie B

30% des personnels sont promus au Choix, 50% au mi-choix, 20% à l'ancienneté

Instituteurs	Choix	Mi-choix	Ancienneté
du 4 ^o au 5 ^o	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
du 5 ^o au 6 ^o	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
du 6 ^o au 7 ^o	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
du 7 ^o au 8 ^o	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 8 ^o au 9 ^o	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 9 ^o au 10 ^o	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 10 ^o au 11 ^o	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois





CONGRES FNAREN

Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Education nationale

Rééducateurs et rééducatrices en congrès national à Nice

Plus de 900 congressistes venu-es de toute la France se sont réuni-es à St Jean-Angely autour du thème :

Identité(s), filiation, se repérer pour apprendre.

Un thème qui semble ne pas avoir concerné que l'aide rééducative, puisque on y a rencontré aussi psychologues scolaires, maîtres-ses E, personnels sociaux, parents d'élèves...

Au moment où les queues de comète du rapport Thélot et de la Loi Fillon embrasent les réseaux d'aide, le discours vigoureux de la présidente Noëlle Fiault a semblé convaincre les personnels... et moins les autorités.

Notre fédération CGT était représentée par Solange Fasoli, dont l'intervention a été remarquée; Leïla Saïmi, élue du personnel, était là pour le Sden-Cgt

Aide qui peut !

"Les personnels RASED seront appelés à concourir à la mise en œuvre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) tout en continuant à assurer des actions de prévention et d'aides aux élèves rencontrant de graves difficultés dans leurs apprentissages scolaires, à une étape essentielle de leur scolarité". C'est là la réponse qu'aurait fait le ministre de Robien le 28 juin lors d'un débat à l'assemblée.

En d'autres termes : continuez comme avant, mais on vous confie une mission de plus. Généralement, on y met quelques gants, du genre : « les personnels des réseaux conduisent avec succès une mission essentielle dans l'école de tous, mais leurs missions doivent évoluer pour répondre

place des PPAP, précurseurs des PPRE? Que les 3/4 des élèves n'atteignent pas les fameux 75%, rendant hypothétique l'aspect "personnalisé" du dit projet, ressenti par les collègues comme une paperasse de plus et de trop. Pourtant, la demande de travailler autrement est très forte

politique à laquelle il n'octroie aucun moyen. Ne tombons pas dans le piège, n'acceptons pas de nous placer ainsi en porte-à-faux. Dénonçant "l'acharnement pédagogique" qui sous-tend le PPRE, la présidente de la fédération des rééducateurs et rééducatrices rappelait lors du

RASED



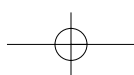
aux grands défis du XXI^e siècle, etc..."

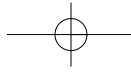
On ne s'embarrasse même plus de ces fioritures, désormais. Mais le plus grave n'est pas là. Derrière l'affichage volontaire, autoritaire même, d'une implication des réseaux dans le nouveau (?) dispositif, se manifeste un déni de la réalité vécue par les maîtres des classes. En ZEP, en effet, en dépit de l'accent qui y est mis par le RASED tant en prévention qu'en remédiation, que constate-t-on lors de la mise en

chez les collègues, qui seraient preneurs et preneuses de temps de concertation pour parler de leurs élèves - avec les membres du réseau, mais aussi avec les assistant-e-s d'éducation intervenant dans leur classe, mais aussi avec les élèves eux-mêmes et avec leurs parents. Un temps qu'au SDEN CGT nous demandons d'institutionnaliser véritablement. Au lieu de cela, dans ce contexte de frustration, le ministre tente de faire des membres du réseau les *missi dominici* d'une

congrès de Nice (22-25 juin) : "Nous n'avons rien contre le PPRE, nous en avons contre l'indifférenciation des aides apportées aux élèves en difficulté". Pour chaque élève qui nous est confié, nous construisons ensemble du nouveau. C'est l'éthique et la raison même du service public; ceci va bien au-delà du dernier sigle et du dernier formulaire à la mode.

Anne BERTHOUX,
Renaud DE VARENT





MARDI 30 AOUT : ACCUEIL DES STAGIAIRES A L'IUFM

L'affectation des stagiaires dans les établissements supports pour leur formation pédagogique s'est faite lundi 29 août et la rentrée mardi 30 Août.

Cette année encore les effectifs sont à la baisse et la liste des concours qui ne seront pas ouverts est encore longue !

Les militants de l'URSDEN-CGT accueillent donc ce jour « nos nouvelles et nouveaux collègues » stagiaires (ex, vacataires ou contractuel-le-s pour un certain nombre).

Naturellement il faudra répondre rapidement à leurs premières préoccupations :

- Dans quel établissement suis-je affecté-e ?
- Comment va s'effectuer la formation ?
- A quel échelon serai-je reclassé-e ?
- Où serai-je affecté-e l'an prochain ?

Etc .

Par la suite, nous conseillons aux stagiaires de venir se renseigner auprès de notre responsable IUFM : Laure BOUSHOR E-mail : abdelhak-laure.boushor@laposte.net

Nos permanences seront affichées sur le panneau syndical de l'IUFM.

Laure, épaulé de Cédric notre Secrétaire Académique et de moi même, leur délivrera les informations, et répondra aux questions qu'elles ou qu'ils se posent.

Des journées de formation syndicale seront programmées pour l'IUFM, elle se tiendront en novembre et janvier à l'IUFM de Nice.

Ces collègues stagiaires sont affecté-e-s en partie dans nos établissements, aussi nous demandons à tous de les accueillir au mieux afin qu'ils ou qu'elles puissent se sentir le plus à l'aise possible dans leur établissement de soutien et commencer leur formation dans les meilleures conditions.

Bonne année scolaire et bienvenue à toutes et à tous !

Joël DENNEULIN

A consulter sur notre site national
<http://www.unsen.cgt.fr>

La brochure IUFM 2005

Quelle direction pour l'iufm ?
Quels droits à l'iufm ?
Quelle mobilité ?
Quelle carrière ?

Spécial Conseillers d'Orientation Psychologues (juin 2005)

Vous trouverez dans ce 6 pages :

- . un article de Martine Lepeule portant sur l'intérêt pour des COP de se syndiquer dans une confédération,
- . un article de Michel Pipon présentant un "texte d'orientation" sur la profession et le contexte actuel,
- . deux articles de Christophe Godard, dont l'intervention faite au ministère dans le cadre de l'audit réalisé sur l'Orientation, ainsi qu'une contribution sur la question : l'école peut elle réduire les inégalités sociales ?

Alerte rouge sur la vie scolaire

La loi d'orientation s'inscrit dans le cadre de trois idées fortes :

Création des « assistants pédagogiques »

C'est la réponse du ministre aux luttes des personnels et des lycéens qui réclamaient plus d'adultes dans les établissements.

Nous n'avons eu connaissance des documents finalisant ce projet qu'au moment où le Ministre a reçu les organisations syndicales. Difficile dans ces conditions d'avoir une réflexion collective sur le sujet : bel exemple de dialogue social !

La D P E insiste sur le fait qu'il s'agit d'une commande express du ministre sans concertation préalable. Ce processus doit concerner dans un premier temps, 344 EPLE (LP, LT, LG, Lpo), soit environ 1500 assistants pédagogiques. Les recteurs doivent déterminer les EPLE sélectionnés selon les critères suivants : nombre d'élèves, taux de réussite locale, taux de réussite nationale.

Ces assistants pédagogiques sont des aides-éducateurs recrutés pour une seule mission : soutien et accompagnement scolaire. Ils sont dénommés personnels « d'assistance éducative », parmi les étudiants au moins à bac +2, prioritairement :

- premier critère : préparant concours d'enseignant ou d'Education nationale,
- second critère : boursiers.

Le dispositif doit être, à terme, étendu au collège et au 1er degré.

Pour la FERC CGT :

Ce projet est inacceptable et inamendable. La mission de soutien et d'accompagnement scolaire entre, à part entière dans celle des enseignants. Toute création d'assistants pédagogiques vient en concurrence avec les missions des enseignants qui, seuls peuvent, par leur formation, leur expérience professionnelle, être à même de remédier à la difficulté scolaire. Cette mission demande des personnels bien formés et expérimentés.

L'appellation d'assistants pédagogiques doit disparaître du projet. La mission doit être transformée en aide aux devoirs ou aide au travail personnel, appui au corps enseignant. A cette occasion, il faut :

- rouvrir le dossier aides-éducateurs,
- faire une évaluation précise de leur situation (par ex :

Celle d'une cohérence rétrograde et libérale autour d'une série de lois qui ont toutes une incidence sur l'Education nationale. .../...

Celle d'une réduction drastique des dépenses publiques, caractérisée par une érosion conséquente des traitements (moins 5% depuis 2000) associée à une augmentation du temps et de la charge de travail et une réduction massive de l'emploi statutaire. .../...

Enfin celle d'un processus de casse du statut général de la fonction publique d'Etat. .../...

Ce processus est associé à une logique d'objectifs et de résultats, rendue possible par la LOLF. Cette logique n'augure rien de bon pour les C.P.E, comme le confirme la diminution du recrutement des Conseillers Principaux d'Education : moins 41% entre 2003 et 2005, soit une baisse de 355 postes, sans compter les départ à la retraite ! La loi d'orientation semble confirmer que les taches du CPE seraient dévolues à d'autres personnels et notamment aux enseignant-e-s et aux assistant-e-s d'éducation.

Avec les personnels d'éducation, la CGT entend se battre pour le maintien de la fonction de CPE ainsi que pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur rémunération, une titularisation des précaires et la satisfaction de l'ensemble de leurs revendications.

le décret préconise des contrats de trois ans. Or, la majorité d'entre eux se voient proposer un contrat d'un an).

- Et redéfinir de nouveaux droits fondés sur un statut proche de celui des MI/SE amélioré.

Le projet de décret prévoit (art. 2) un service basé sur 36 semaines, au maximum sur un mi-temps.

Ils doivent environ 13h/semaine, chaque heure étant décomptée 1,5.

Soit, à l'année 1607 h : 2 = 803,5 h - 100h (crédit formation) - 7 h

(heures fractionnées, paiement mensuel vacances) = 464 h pour 36 semaines = 19 h rémunérées pour 13 h effectives. A l'indice 268 cela représente environ 600 euros par mois = un taux horaire de 15,5 euros. Quelle véritable possibilité de préparer un concours d'enseignement avec 13h de soutien scolaire à assurer à chaque semaine ? A partir de nos propositions, la priorité donnée aux étudiants préparant un concours de l'Education nationale devrait permettre de se placer dans une logique de pré-recrutement et de pré-professionnalisation, comme nos revendications pour les aides-éducateurs et adjoints d'éducation.

· Cela exige :

- une formation à l' IUFM,

- une validation de leur expérience professionnelle (V A E) : ECTS validée pour l'obtention de la licence,

- un véritable droit de congés pour passer les examens universitaires (« X » partiels nouveau système).

· Ils sont de droit public et doivent obtenir tous les droits individuels et syndicaux afférents à la Fonction Publique d'Etat :

- élections, commissions paritaires,

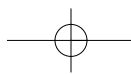
- droits de concours.

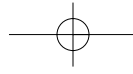
· Ils doivent bénéficier :

- d' un droit au reclassement quand ils deviennent titulaires (ex : MI/SE),

- d' un droit d' accès au concours interne (actuellement : 3 ans temps plein ; recrutement majeur à mi-temps = 6 ans d'attente !)

La précarité des personnels ne peut être la réponse aux besoins d'encadrement des élèves.





*Un autre monde est à construire,
ça commence près de chez vous*

4^{ème} Forum Social

des Alpes-maritimes

Du 23 septembre au 02 octobre 2005 se déroulera le 4^{ème} Forum Social des Alpes Maritimes, de l'Ariane à Valbonne en passant par Le Broc, Carros et Gattières. De Porto Alegre à Londres, Gênes ou Bombay, les Forums Sociaux sont des espaces ouverts de rencontres et de dialogue irremplaçables entre citoyen-ne-s, militant-e-s d'associations, de **syndicats**, de mouvements politiques, tous et toutes sur un pied d'égalité. Une quinzaine de débats en plénières ou ateliers, projections de films, théâtre, expositions, stands, soirée festive, accueil des enfants sont proposés et préparés par le Collectif Forum Social 06 qui travaille sur ce projet depuis plusieurs mois.

Le SDEN-CGT, porteur d'idées pour la transformation de l'école et de la société, participe activement dans le cadre du Collectif du FSD 06 à l'organisation de ce 4^{ème} Forum départemental et l'union départementale CGT est également impliquée à tous les niveaux. Plus que jamais, un autre monde est possible et nécessaire, une autre Europe est possible et nécessaire.

Florence CIARAVOLA

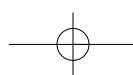
4^è forum social départemental

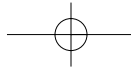
du 23 septembre au 2 octobre 2005

Gattières,
LeBroc,
Carros,
Valbonne,
Nice



Le monde n'est pas... une marchandise !





A Nice, l'Ariane, vendredi 23 septembre

Quelles relations entre garçons et filles? Quel avenir pour les jeunes?

19 h : projection du film "L'ESQUIVE" de A. Kechiche
20 h30 : débat avec Laurent MUCCHIELLI, sociologue et historien

A Valbonne, à la salle des fêtes samedi 24 septembre

Consommer autrement dans le cadre de la journée des AMAPs (Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) organisée par le Collectif des Solidarités 2000.

Au Broc, le 27, le 28 ou le 29 septembre

Découvrir la démarche des forums sociaux; comprendre le rôle des médias

A l'amphithéâtre de Carros-Village, vendredi 30 septembre 19h30

introduction des thèmes du FSD avec la compagnie de théâtre interactif «3 i»

A l'école de la Bastide, à Gattières (les Plans) : samedi 1er octobre

9h accueil avec café
9h30 Les énergies
"La fée énergie nous dispense ses bienfaits. Comment ? et jusqu'à quand ? Nous pouvons encore choisir. L'espoir est dans notre responsabilité."
12h00 repas avec stands associatifs

13h30 ateliers
discriminations : "sans papiers et droit d'asile"
problème récurrent, honte récurrente de notre société qui sacrifie des situations humaines au nom de considérations économiques et politiciennes.
aménagement du territoire
renouveau démographique, mise en place de l'intercommunalité... que se passe-t-il lorsque les services publics disparaissent? comment accueillir les nouvelles populations ? comment assurer le développement d'une agriculture durable ? La commune reste-t-elle l'échelon pertinent de décision ?
pouvoir des médias :
L'info TV : denrée commerciale? culture de la peur? Comment réagir? Est-il encore possible d'éduquer au bon sens face aux médias ?
16h00 Economie Solidaire
L'Economie solidaire pourrait-elle être l'alternative fondatrice d'un modèle de société humaniste respectueux des équilibres écologiques. L'urgence d'agir devient vitale.
19h00 Soirée festive



Dimanche 2 octobre

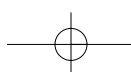
9h accueil avec café
9h30 Traite des êtres humains,

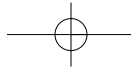
prostitution
Quelle évolution et quels nouveaux aspects de la prostitution? Quel rôle joue la mondialisation libérale? Comment les différentes législations européennes influent-elles sur les réalités de la prostitution?
12h00 repas palestinien-libanais
13h ateliers
L'Economie solidaire se décline au local : AMAP, commerce équitable, d'autres initiatives émergent...
Discriminations : logement et emploi, gens du voyage
Alertes et témoignages le confirment tous les jours, aucune belle déclaration socio-politique n'a d'effet sur ces discriminations fondamentales.
15h pause
15h30 Cohésion ou transformation sociale?
- précarité, inégalités : états des lieux et analyses
- enfance, jeunesse : précarité et difficultés du travail social
- code du travail, Unedic : quelle sécurité emploi-formation ?
17h00 S'organiser pour agir
Du local au mondial, quelles perspectives, quelles initiatives, quelles actions après les forums sociaux?

4° Forum social Un autre monde...

...est possible **départemental 06**





Echo des bahuts...

LP Léon Chiris - Grasse (suite)

UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE ET UNE DEMIE VICTOIRE !

A la suite du mouvement de mécontentement des personnels, des parents et des élus,

(Voir Flash n° 57 mai-juin 2005)

Le Recteur a décidé de geler la fermeture de la section BEP MSMA du lycée Professionnel Léon Chiris pour la rentrée 2005, mais la fermeture définitive de la section BEP MRVA est confirmée.

Ceci est une demie victoire, mais ce qu'il faut retenir de cette affaire, c'est avant tout le sérieux et l'abnégation avec laquelle les personnels et l'en-

semble de la communauté éducative du LP se sont mobilisés pour défendre l'intérêt des élèves, victimes d'une injustice, mais aussi d'une incohérence au regard du tissu social de la ville de Grasse. Les positions prises par les élus en attestent !

La preuve est faite que lorsqu'il y a une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et que les dossiers sont bien « montés » il y a toujours une chance d'obtenir gain de cause. Une fois de plus, Léon CHIRIS l'a démontré ! Le fonctionnement de

l'intersyndicale FO, SDEN-CGT et SNES-FSU, a été exemplaire à plus d'un titre.

Il faudra cependant dès la rentrée être vigilants et demander une audience au nouveau Recteur afin de préparer la suite de ce dossier « chaud ».

Quant à la région, elle aussi devra prendre les décisions qui pourront satisfaire les différentes parties en tenant compte de la spécificité du bassin grassois.

J. DENNEULIN

Changement de RECTEUR

JEAN CLAUDE HARDOUIN remplace JEAN MARIE CARBASSE

Notre Ministre de l'Education Nationale a profité des vacances scolaires pour nommer ou déplacer « en catimini » de nouveaux Recteurs ou Rectrices. Cette information n'est même pas passée dans la presse locale !

Et notre Académie a le bénéfice de profiter de l'arrivée d'un nouveau Recteur. En effet Monsieur Jean Claude HARDOUIN est donc notre nouveau Recteur en lieu et place de Monsieur Jean Marie CARBASSE qui aura fait un passage éclair dans notre Académie (2ans).

Professeur de sciences économiques, Monsieur Jean Claude HARDOUIN a été conseiller chargé de l'enseignement supérieur, puis directeur adjoint du cabinet de François BAYROU (1995 -1997) alors Ministre de l'éducation nationale. Il a également participé au Haut conseil de l'évaluation de l'école chargé de l'élaboration du rapport THELOT. Il a notamment, en collaboration avec André Hussenet, Georges Septours et Norberto Bottani établi le rapport : « Eléments pour un diagnostic sur l'école » octobre 2003.

Nous espérons que Monsieur HARDOUIN aura le temps et les moyens de mettre en œuvre une politique capable de faire rattraper à notre Académie le retard accumulé depuis des années. Car il est vrai qu'en 2 ans on ne peut pas faire grand chose !

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'Académie de Nice et d'ores et déjà nous lui avons demandé une audience afin de lui présenter nos représentants mais aussi de lui faire part de nos doléances.

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale Cgt

Secrétaire Académique :

Cédric Garoyan. Tél: 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22

10, avenue des Tuilières 06800 Cagnes-sur-Mer

ursdencgtnice@laposte.net

cgaroyan@yahoo.fr http://ursdencgtnice.free.fr

Secrétaire Départementale du VAR :

Corinne GELEY

Tél, Fax : 04 94 45 23 14

725 Ch des VERNEDES,

17 Clairières des VERNEDES

83480 PUGET

E-mail: Sdcgt83e11@ifrance.com

Secrétaire départemental

des Alpes-Maritimes :

Joël DENNEULIN

Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93

171 Rue Max Jacob 06600 ANTIBES

E-mail:cgteducation06@wanadoo

1er degré 06 : Yvon Guesnier

Tél. : 06.63.57.64.72. E-

mail:sden1d06@free.fr

2e degré 06 : http://sden2d06.free.fr

E-mail:sden2d06@free.fr

Site internet : http://sden1d06.free.fr/

1er degré 83 : Sandrine Blondy

Tél. : 06 11 77 62 69

E-mail:sandrine.syndicat@free.fr

Avoir le bon réflexe:
toutes les informations en direct sur le site de la CGT Educ'Action
<http://www.unsen.cgt.fr>



Fiche de syndicalisation

J'adhère au



Académie de NICE

Ces informations restent confidentielles. Elles sont indispensables pour vous joindre et défendre.

COORDONNEES

NOM (Mme/Mlle/M.)	Nom patronymique
Prénom	Date de naissance
Adresse	
Code postal	Commune
Tel	Portable
Mail	@

LIEU DE TRAVAIL

Immatriculation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Type, nom	Lieu d'exercice (si différent de la résidence administrative)						
Adresse							
Code postal	Commune						
Tel							
Mail	@						

SITUATION ADMINISTRATIVE

Date d'entrée dans l'Education nationale	Echelon
Discipline enseignée ou fonction exercée	
Temps de service :	Plein <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Quotité de service :
Titulaire :	Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe <input type="checkbox"/> Classe except <input type="checkbox"/>
Stagiaire	Corps (ex : PLP, PE, Certifié, Instit., etc.) :
Non-titulaire :	M.A. <input type="checkbox"/> Contractuel <input type="checkbox"/> Vacataire <input type="checkbox"/> Aide-éducateur <input type="checkbox"/> MI/SE <input type="checkbox"/> Assist. D'éduc. <input type="checkbox"/>
	1ère Catégorie <input type="checkbox"/> 2e Catégorie <input type="checkbox"/> 3e Catégorie <input type="checkbox"/> Hors Catégorie <input type="checkbox"/>

COTISATION SYNDICALE

Le taux de la cotisation correspond à 1% du traitement net 66% de votre cotisation est déductible de vos impôts sur le revenu (justificatif fourni) <i>En plus des publications nationales UNSEN-CGT et FERC-CGT, votre adhésion vous permet de recevoir notre presse académique Flash Informations</i>		Commentaires :
Date	Signature	Pour prélèvement automatique joindre un RIB ou RIP *entourer la mention utiles OUI* NON*
ALPES MARITIMES retourner à Suzanne FURIGA Jardins de Babylone 288 av de Pessicart 06100 NICE Tel 04 93 98 63 62 Mail su.furiga@wanadoo.fr		VAR retourner à Colette LACROIX 4 rue Jean Bonnet 83000 TOULON Tel 04 94 03 61 59 Mail lacroix.colette@wanadoo.fr

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEPIPCA - La Trinité

La Cgt Educ'Action de l'Académie de Nice - 12

